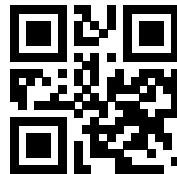


ATELIER DE CONSTRUCTION MECANIQUE - ACM



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 24 août 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 22 février 2021 sous réserves d'incidents

ATELIER DE CONSTRUCTION MECANIQUE - ACM SAS au capital de 1 euro. Siège social : 743 chemin Croix de Tallet 84250 LE THOR. RCS AVIGNON 889681656

ATELIER DE CONSTRUCTION ET DE MECANISATION-ACM SAS au capital de 60000 euros. Siège social : 743 chemin Croix de Tallet 84250 LE THOR. RCS AVIGNON 797763745

Suivant Traité d'apport partiel d'actif du 19/02/2021 et décisions de l'associé unique de la société ATELIER DE CONSTRUCTION ET DE MECANISATION-ACM et de la société ATELIER DE DE CONSTRUCTION MECANIQUE-ACM du 19/02/2021, la société ATELIER DE CONSTRUCTION ET DE MECANISATION - ACM a apporté à la société ATELIER DE CONSTRUCTION MECANIQUE-ACM sa branche complète et autonome d'usinage, avec effet rétroactif au 01/11/2020, pour un montant de 163224,48 Euros à charge d'un passif de 113224,48 Euros, soit un apport net de 50000 Euros.

La société ATELIER DE CONSTRUCTION MECANIQUE- ACM : - a créé en rémunération de cet apport, 50000 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro chacune au titre d'une augmentation de capital de 50000 Euros pour le porter à 50001 euros ; - a modifié en conséquence de cette augmentation de capital l'article 7 des statuts comme suit :

Article 7 - Capital social.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de 1 Euro.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 50001 Euros.

Pour avis, Les représentants légaux

3950469

Publié le 22/02/2021



Ecrit par Echo du Mardi le 22 février 2021